

Code de Conformité de l'Association PADIL « Promotion et Appui au Développement d'Initiatives Locales »

1. Introduction

Le présent Code de Conformité a été adopté par l'Association PADIL (Promotion et Appui au Développement d'Initiatives Locales), afin d'assurer une gouvernance responsable, transparente et conforme aux lois en vigueur.

Il exprime les valeurs fondamentales de l'association et guide les comportements individuels et collectifs dans le cadre de toutes les actions menées au nom de l'Association PADIL, dans un esprit d'appui aux initiatives locales, de solidarité, de participation citoyenne et de développement durable.

2. Objectifs du Code de Conformité

- ✓ Garantir la conformité avec les obligations légales et réglementaires.
- ✓ Renforcer la crédibilité et la confiance interne et externe envers l'association.
- ✓ Prévenir les risques juridiques, financiers et réputationnels.
- ✓ Encourager une culture de responsabilité, d'intégrité et de respect mutuel.
- ✓ Soutenir l'éthique dans l'accompagnement des projets locaux et communautaires.

3. Valeurs Fondamentales

L'Association PADIL s'engage à respecter les valeurs suivantes :

- ✓ **Intégrité** : Agir avec honnêteté, transparence et cohérence entre les paroles et les actes.
- ✓ **Respect** : Traiter chaque individu avec dignité, sans discrimination.
- ✓ **Responsabilité** : Assumer pleinement ses actes et décisions.
- ✓ **Équité** : Agir avec impartialité et justice dans toutes les relations.
- ✓ **Transparence** : Rendre compte clairement des actions, des finances et des décisions.
- ✓ **Solidarité** : Promouvoir l'entraide, la coopération et l'inclusion sociale.
- ✓ **Développement local** : Encourager les initiatives citoyennes et économiques locales.

4. Domaines de Conformité

4.1 Conformité juridique et réglementaire

Tous les membres de l'Association PADIL doivent respecter :

- ✓ Les lois et règlements applicables (tunisiens ou international selon les cas).
- ✓ Les statuts et le règlement intérieur de l'association.
- ✓ Les obligations déclaratives (auprès des administrations, donateurs, etc.).

4.2 Gestion financière et comptable

- ✓ Respect des principes de bonne gestion financière.
- ✓ Tenue précise et régulière des comptes.
- ✓ Respect des budgets approuvés et justification des dépenses.
- ✓ Refus de tout conflit d'intérêts dans les prises de décision financières.

4.3 Protection des données personnelles (RGPD)^(*)

- ✓ Respect strict de la loi Informatique et Libertés et du RGPD.
- ✓ Collecte, traitement et conservation des données personnelles dans le respect de la vie privée.
- ✓ Information claire des personnes concernées sur l'utilisation de leurs données.

4.4 Égalité et lutte contre les discriminations

- ✓ Interdiction absolue de toute forme de discrimination (sexe, origine, religion, handicap, orientation sexuelle, etc.).
- ✓ Promotion de la diversité et de l'inclusion dans toutes les actions.

4.5 Communication et image de l'association

- ✓ Toute communication officielle doit refléter fidèlement les missions et les positions de PADIL.
- ✓ L'utilisation du logo, des supports de communication ou du nom de l'association nécessite une autorisation préalable du bureau.

4.6 Engagement local et partenariats

- ✓ Respect des engagements pris auprès des partenaires locaux, des bénéficiaires et des financeurs.
- ✓ Transparence dans les relations avec les acteurs du territoire.
- ✓ Promotion des bonnes pratiques de co-construction avec les acteurs locaux.

5. Obligations des Membres

Les membres de PADIL, qu'ils soient bénévoles, salariés ou partenaires, s'engagent à :

- ✓ Appliquer ce Code de Conformité dans toutes leurs activités liées à l'association.
- ✓ Signaler immédiatement tout manquement constaté ou soupçonné.
- ✓ Suivre les formations nécessaires (protection des données, égalité, sécurité, etc.).
- ✓ Respecter les directives du Bureau Exécutif et du Comité Directeur.

6. Procédure de signalement et de traitement des non-conformités

- ✓ PADIL met en place une procédure anonyme et confidentielle pour signaler tout comportement contraire à ce Code de Conformité.
- ✓ Un référent Conformité est désigné par le Bureau.
- ✓ Tout signalement fera l'objet d'une enquête impartiale.
- ✓ Des sanctions peuvent être prononcées en cas de manquement avéré, allant jusqu'à l'exclusion du membre concerné.

7. Formation et sensibilisation

L'association s'engage à :

- ✓ Proposer régulièrement des formations sur les sujets liés à la conformité.
- ✓ Maintenir une veille juridique et éthique.
- ✓ Diffuser ce Code à tous les nouveaux membres et partenaires.

8. Révision du Code

Ce Code sera révisé au moins tous les deux ans ou en cas de changement significatif de la législation ou de l'environnement de l'association.

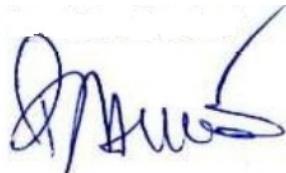
9. Acceptation du Code

L'adhésion à l'Association PADIL implique l'acceptation expresse de ce Code de Conformité.

Fait à Metline, le 22 mai 2025

Signatures

Tarek BEN HAMIDA, Secrétaire Général



Sahim JAAFAR, Président



^(*) Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD)